



Demande de pension minière de réversion

(articles 166 à 169 du décret du 27 novembre 1946 modifié)



► Votre identité

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage : Prénom(s) :

Date de naissance : à : Nationalité :

N° de sécurité sociale :

N° Retraite des Mines

► Vos coordonnées

Adresse :

Téléphone : Adresse e-mail :

(pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité)

En cas de tutelle, indiquez l'identité du représentant légal :



Joindre une copie du jugement de tutelle ou de curatelle

► Votre situation de famille

Veuf(ve) non remarié(e)

depuis le :

Divorcé(e) non remarié(e)

Séparé(e)

Remarié(e)

► Votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) décédé(e)

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage : Prénom(s) :

Date de naissance : à : Nationalité :

Date de mariage : Date de décès :

N° de sécurité sociale

N° Retraite des Mines

► Vos enfants et ceux que vous avez élevés

Mentionnez tous les enfants ; les vôtres, ceux de votre conjoint, les enfants recueillis, adoptés y compris les enfants morts nés ou décédés. (S'il vous manque de la place pour remplir cette rubrique, utilisez une feuille blanche que vous joindrez à votre demande.)

Nom de naissance et prénom	Lien avec le demandeur Fille, fils, enfant de conjoint, enfant recueilli...	Date de naissance	Date de décès	Enfant jusqu'à 20 ans actuellement à charge	
				OUI	NON
.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Joindre les pièces justificatives mentionnées en dernière page

► **La carrière de votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) au régime minier** *(à compléter seulement si votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) n'était pas retraité du régime minier)*

- Indiquez les dates limitatives et précisez l'employeur minier

du au

du au

du au

du au



Pour les justificatifs à joindre, reportez-vous en dernière page

- Complétez suivant la situation

Périodes militaires :

Périodes d'interruption de l'activité pour chômage

.....



Pour les justificatifs à joindre, reportez-vous en dernière page

► **Les activités professionnelles de votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e)**

- Votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) décédé(e) avait-il (elle) exercé une activité professionnelle salariée ou non salariée ?

oui

non

si vous répondez OUI, préciser sa nature : salarié du secteur privé, non salarié (commerçant, artisan, profession libérale ou agricole), fonctionnaire, RATP, EDF-GDF, marins...

.....
.....
.....

- À ce titre, percevait-il (elle) une pension personnelle allouée par ces régimes ?

oui

non

Indiquez le nom et l'adresse des organismes

.....
.....
.....

N° de retraite :

► **Les circonstances du décès**

Cette rubrique concerne les conjoints d'assurés décédés d'un accident de droit commun avec tiers responsable ou des suites d'un accident du travail ou maladie professionnelle.

Si vous êtes dans cette situation, vous préciserez dans une lettre jointe à votre demande les circonstances de l'accident, les nom et adresse du tiers responsable et si des poursuites judiciaires ont été engagées contre lui.

► Vos avantages de retraite et allocations

● Êtes-vous titulaire ou avez-vous demandé le bénéfice d'une autre prestation de vieillesse, d'invalidité ?

Indiquer les avantages dont vous êtes titulaire, soit personnellement, soit au titre de l'activité professionnelle de votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) décédé(e)

Nature de l'avantage	Nom, adresse de l'organisme, qui vous verse ou vous versera cette prestation. Précisez votre N° de dossier.
Au titre de l'activité professionnelle de votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) décédé(e) - Précisez le nom du conjoint décédé vous donnant droit à ces avantages	
À titre personnel	

● Êtes-vous titulaire ou avez-vous demandé le bénéfice de l'une des prestations suivantes ?

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) | <input type="radio"/> Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) |
| <input type="radio"/> Allocation aux adultes handicapés (AAH) | <input type="radio"/> Rentes AT-MP |
| <input type="radio"/> Autres | <input type="radio"/> |

Indiquez le nom et l'adresse de l'organisme qui a reçu votre demande

.....
.....

Numéro d'identification :

► Vous venez de remplir votre demande

Vérifiez que vous avez bien complété toutes les rubriques de la demande. Ces renseignements sont indispensables pour étudier vos droits

- N'oubliez pas de joindre à votre demande toutes les pièces justificatives demandées.
- N'omettez pas de dater et signer la demande

➔ Après obtention de votre pension, vous devez impérativement déclarer tout changement de résidence ou, survenu dans votre situation familiale.

En effet, en cas de remariage, le paiement de la pension minière de réversion est suspendu. Toutefois, il est procédé au versement d'un capital égal à trois annuités de la pension précédemment versée.

La demande de pension minière de réversion complétée est à retourner à l'adresse ci-dessous.

Caisse des Dépôts
Direction des retraites et de la solidarité - Retraite des Mines
2, avenue Pierre Mendès-France - TSA N°61348
75914 Paris cedex 13

Je déclare sur l'honneur, l'exactitude des renseignements contenus dans cette demande. Par ailleurs, je prends l'engagement de faire connaître à Retraite des Mines tout changement qui pourrait intervenir dans ma situation.

À

Signature

le

- Les dispositions de l'article L.114-19 et suivants du code de la sécurité sociale pourront être mises en œuvre afin d'obtenir des informations sur les tierces personnes qui pourraient bénéficier indûment des prestations versées. Le contenu de vos déclarations peut également être communiqué au personnel habilité des organismes mentionnés aux articles L.114-11, L.114-12, L.114-14 du code de la sécurité sociale à des fins de contrôle et de lutte contre la fraude. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (article L.114-13 du code de la sécurité sociale, articles. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations faites ou l'absence de déclaration ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données enregistrées par Retraite des Mines à partir de vos réponses.

Dans tous les cas, vous devez fournir

- Un relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne à votre nom
- Une copie de l'acte de naissance établi au nom de votre conjoint(e), ex-conjoint(e) décédé(e) et comportant l'indication des précédents mariages dissous par divorce
- Votre carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité
- Votre dernier avis d'impôt sur le revenu

En fonction de la situation, justificatifs à joindre (original ou photocopie lisible)

<ul style="list-style-type: none">• Si votre conjoint(e), ex-conjoint(e) n'était pas retraité du régime minier	<ul style="list-style-type: none">➔ Un relevé des services établi par l'employeur ou les certificats de travail➔ Son livret militaire ou un état signalétique et des services➔ Les attestations de Pôle emploi ou des ASSEDIC ou toute autre pièce justificative s'il a interrompu son activité dans les mines pour chômage
<ul style="list-style-type: none">• Si vous n'êtes pas de nationalité française ou ressortissant(e) de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse et si vous résidez en France	<ul style="list-style-type: none">➔ Toute pièce justifiant de votre état civil et de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande
<ul style="list-style-type: none">• Si vous êtes divorcé(e), séparé(e)	<ul style="list-style-type: none">➔ Votre livret de famille tenu à jour ou un jugement de séparation
<ul style="list-style-type: none">• Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants	<ul style="list-style-type: none">➔ Votre livret de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants.➔ Pour les enfants recueillis la décision de justice vous confiant l'enfant
<ul style="list-style-type: none">• Si vous avez des enfants à charge âgés de moins de 20 ans	<ul style="list-style-type: none">➔ L'attestation délivrée avec votre carte d'assuré social mentionnant le(s) bénéficiaire(s)

Plus d'infos sur notre site www.retraitedesmines.fr

Nos conseillers retraite sont à votre écoute et à votre disposition pour vous aider dans vos démarches

01 58 50 27 09

03 87 39 71 40 (Si vous résidez dans les départements d'Alsace et de Moselle)